



Avant la crise, nous avons fait le choix, avec la majorité, d'engager une réforme globale de notre économie afin de permettre aux entreprises de grandir et créer plus d'emplois, leur donner les moyens d'innover et de se transformer.

### ✓ **Loi PACTE pour la croissance et la transformation des entreprises**



- ✓ Elle facilite la **création d'entreprises** (plateforme en ligne unique guichet-entreprises.fr), la **transmission** (exonération des droits de mutation, suppression du seuil de salariés minimum pour le crédit d'impôt rachat des entreprises par les salariés), l'**agrandissement** (les seuils sont regroupés sur les niveaux de 11, 50 et 250 salariés), le **financement** (l'épargne-retraite a été simplifiée, PEA-PME ouvert au financement participatif et PEA Jeunes) et le **rebond** (liquidation judiciaire simplifiée).

Notre groupe a agi sur la **réduction des délais de paiement des entreprises** via la mise en place de l'affacturage inversé permettant à l'entreprise d'être rémunérée immédiatement. Nous avons soutenu leur trésorerie en permettant le recours à la **cession-bail** (contrat permettant à une entreprise d'acquérir un bien avant de le céder à une société de crédit-bail puis de le reprendre en location) ainsi qu'en facilitant l'utilisation du **report en arrière des déficits** pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés.

### ✓ **Une fiscalité plus avantageuse et plus juste**

- ✓ **Baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production** sur les entreprises et **baisse de l'impôt sur les sociétés de 33 à 25%**.
- ✓ Accord mondial sur une **taxation des géants du numérique et des multinationales** ainsi que sur un impôt mondial des sociétés avec une taxation minimum sur les sociétés d'au moins 15%.
- ✓ Transformation du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en un **allègement pérenne de charges**.

Durant la crise, afin d'éviter la catastrophe économique en plus de la catastrophe sanitaire, nous avons, avec la majorité, mis en œuvre un plan de défense économique de 80 milliards d'euros d'aides directes aux entreprises afin de préserver le pouvoir d'achat des salariés et de leur permettre un retour rapide à un niveau d'activité soutenu.

### ✓ **Exonération ou report de charges sociales**

- ✓ **Report du paiement de certaines charges sociales** (cotisations, prélèvements fiscaux, cotisations retraite complémentaire), prolongé jusqu'au 31 août 2021 pour encourager à réembaucher et permettre le retour des salariés en activité partielle. Une exonération a même été possible pour les entreprises des secteurs les plus touchés. **10 milliards d'euros de cotisations sociales ont ainsi été exonérées**.

### ✓ **Mise en place du chômage partiel**

- ✓ **Dispositif de prise en charge de l'activité partielle** pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Il a intégralement pris en charge le chômage partiel des salariés (70% du salaire brut) jusqu'à 4,5 SMIC. Ce système a permis de limiter les licenciements et donc de protéger l'emploi. **35 milliards d'euros ont été déployés et 8 millions de travailleurs en ont bénéficié au plus fort de la crise**.

### ✓ **Mise en place du fonds de solidarité**

- ✓ Par l'État et les régions afin d'**éviter la faillite** aux petites entreprises. Cette aide d'urgence défiscalisée, disponible jusqu'en septembre 2021, a pris la forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 200 000 euros par mois et a donc constitué un véritable **filet de sécurité**. **Plus de 2 millions d'entreprises y ont eu accès, dont 99% de très petites entreprises (TPE) et de petites et moyennes entreprises (PME)**.

### ✓ **Mise en place de prêts garantis par l'État (PGE)**

- ✓ Nous avons mis en œuvre un dispositif de garanties permettant de soutenir le **financement bancaire des entreprises** : 140 milliards d'euros de prêts garantis par l'État ont ainsi été octroyés pour **685 000 entreprises**.



## ✓ Remise d'impôts directs, remboursement anticipé et échelonnement des dettes

- ✓ Les entreprises ont pu solliciter une **remise** sur leurs impôts directs (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale, acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires). Un **remboursement anticipé des crédits d'impôt**, un **traitement accéléré des demandes** de remboursement des crédits de TVA ainsi qu'un **échelonnement des dettes** fiscales et sociales (parts patronales) ont également été possibles. Ces mesures ont représenté un soutien en trésorerie de 58 milliards d'euros mi-2021.

## ✓ Plan de soutien supplémentaire pour les entreprises les plus en difficulté

- ✓ Les TPE/PME/ETI fragilisées par la crise ont pu bénéficier de deux dispositifs prolongés en 2021 : une avance remboursable, dans la limite de 800 000 euros à taux d'intérêt fixe de 1% et un prêt à taux bonifié d'une durée maximale de 6 ans.

## ✓ Dispositif de prise en charge des coûts fixes

- ✓ Ce dispositif a pris le relais du fonds de solidarité depuis le 1er octobre 2021 et couvre 70% des pertes d'exploitation pour les entreprises de plus de 50 salariés (90% pour les entreprises de moins de 50), dans la limite du plafond de 10 millions d'euros. Cependant, dans les territoires qui connaissent encore des mesures de restriction comme en Outre-Mer, tous les dispositifs d'accompagnement (fonds de solidarité, activité partielle et exonération de charges) sont maintenus.



L'amélioration de la situation sanitaire permet la reprise progressive de la vie économique. Toutefois, bien que les entreprises recommencent à investir, la crise les a profondément affaiblies. C'est la raison pour laquelle, avec la majorité, nous mettons en œuvre des dispositifs de soutien, en complément d'un plan d'investissements massif dans les domaines les plus porteurs qui créeront les emplois de demain.

## ✓ Lancement du Plan France relance

- ✓ Mise en place d'un **fonds de 3 milliards d'euros** pour les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises en difficulté leur permettant un retour à l'activité normale.
- ✓ Pour les PME/ ETI : **création d'un label « relance »** et de **prêts participatifs** pour soutenir leurs fonds propres et **soutien financier dans leurs démarches de prospection à l'export**.
- ✓ Instauration d'un **crédit d'impôt pour les investissements de rénovation des bâtiments** des TPE-PME du secteur tertiaire (chauffage, climatisation en Outre-mer, ventilation des locaux).
- ✓ Programmes de Bpifrance : le premier soutient la création et la **reprise économique dans les territoires fragiles** et le second est l'**offre de prêt « Croissance TPE »** destinée à financer la digitalisation, le respect de l'environnement, le recrutement et la formation, la publicité et le marketing des entreprises.
- ✓ 120 millions d'euros ont été consacrés à la **numérisation** des TPE-PME (francenum.gouv.fr).



## ✓ Ramener les salariés vers l'emploi

- ✓ Nous avons instauré une **compensation de charges** de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021, une aide de 5 000 euros pour l'embauche d'un **apprenti** de moins de 18 ans (8 000 euros au-delà) et une prime de 1 000 euros pour **certains demandeurs d'emploi de longue durée** se formant en entreprise sur les métiers qui recrutent, dont l'hôtellerie ou le bâtiment.
- ✓ Nous avons mis en œuvre la **réforme de l'assurance chômage** afin d'inciter les demandeurs d'emploi à reprendre un travail en rendant le travail plus attractif ainsi qu'un **Plan d'investissement dans les compétences** visant à favoriser la reprise d'un emploi et renforcer l'attractivité de certains métiers.

